

Présentation

Le développement des indicateurs et des études au niveau international (OCDE, Eurostat, Unesco), la définition d'objectifs communs pour les systèmes éducatifs européens, les objectifs assortis à la mise en place en France de la loi organique relative aux lois de finances (Lolf) et l'ambition réaffirmée que tout jeune parvienne à la maîtrise d'un socle commun de connaissances et de compétences au terme de sa scolarité obligatoire incitent à suivre régulièrement les efforts entrepris en matière d'éducation et de formation, les résultats obtenus ainsi que les progrès qui restent à accomplir.

Les moyens mis au service de notre système éducatif, son activité, son fonctionnement, ses résultats, internes comme externes, ont constitué, dès la première édition de 1991, la structure d'analyse des indicateurs synthétiques rassemblés dans *l'état de l'École*, avec le souci de fournir à la fois des évolutions dans le temps et des comparaisons dans l'espace.

Cette 22^{ème} édition poursuit cette démarche.

Les moyens mis au service de notre système éducatif

En 2011, la France a consacré 137,4 milliards d'euros à l'ensemble de son système éducatif (France métropolitaine + Dom), ce qui représente un montant de 2 110 euros par habitant ou 8 250 euros par élève ou étudiant.

La part de la dépense intérieure d'éducation (DIE) dans la richesse nationale (PIB) s'était sensiblement accrue au début des années 1990, pour atteindre 7,6 % en 1993 contre 6,4 % en 1980. La tendance s'est ensuite progressivement inversée, la dépense d'éducation continuant d'augmenter, mais moins vite que la richesse nationale. L'année 2009, marquée par une baisse simultanée du PIB et une augmentation, modérée, de la dépense d'éducation, voit cette part relative remonter à 7,0 %, valeur maintenue en 2010. Le léger fléchissement de la DIE en 2011 ramène sa part à 6,9 % (*indicateur 01*).

Depuis 1980, la dépense d'éducation connaît une progression de 87 %, à prix constants, qui s'explique moins par l'accroissement du nombre d'élèves et d'étudiants que par celui du coût de chaque élève. Durant cette période, les coûts ont davantage progressé pour un élève du premier degré (+ 77,5 %) et du second degré (+ 65,1 %) que pour un étudiant (+ 41,8 %). Ces rythmes respectifs ont eu tendance à changer et même s'inverser ces dernières années, avec une hausse plus rapide de la dépense par étudiant. En 2011, la dépense moyenne dans le premier degré est la seule à ne pas baisser, en euros constants, à la différence de celles du second degré et du supérieur.

Par rapport aux principaux pays développés, la France présente toujours, en 2009, une dépense d'éducation rapportée au PIB un peu supérieure à la moyenne OCDE (6,3 % contre 6,2 %, hors formation continue) et des dépenses par élève nettement inférieures à la moyenne dans le premier degré, mais supérieures à cette moyenne dans le second degré, plus particulièrement en lycées. En 2009 comme en 2008, la dépense par étudiant situe maintenant la France dans la moyenne des pays de l'OCDE : au-dessus en 2009 pour la dépense annuelle et légèrement en-dessous pour la dépense cumulée sur la durée moyenne des études supérieures (*indicateurs 02, 03 et 04*).

Le premier degré a connu une nette amélioration des taux d'encadrement qui ne s'est pas poursuivie au-delà de la rentrée 2003 (*indicateur 11*). Le second degré n'a pas connu une telle évolution, mais dispose de moyens relativement importants par rapport aux pays comparables. Les forts taux d'encadrement de notre enseignement secondaire (ratio moyen de 12,3 élèves par enseignant en 2010) tiennent en particulier au fait que nos collégiens et lycéens reçoivent un nombre élevé d'heures d'enseignement, supérieur à la moyenne OCDE et très supérieur aux

nombres d'heures dispensées par les enseignants. De plus, une part importante de cet enseignement (un tiers en moyenne et la moitié dans les lycées) est dispensée non pas devant la classe entière mais devant des groupes réduits d'élèves (*indicateur 13*).

Si le poids de l'enseignement supérieur dans la dépense d'éducation s'est accru depuis 1980 (*indicateur 04*), c'est d'abord en raison de la hausse des effectifs d'étudiants. Les coûts unitaires ont en revanche nettement moins progressé que dans l'enseignement scolaire, du moins jusqu'au milieu des années 2000. Une reprise de l'effort en faveur de l'enseignement supérieur est cependant engagée et, en 2011, la dépense par étudiant dépasse nettement la moyenne observée pour un élève du second degré (11 630 euros contre 9 660) ; le coût de l'étudiant universitaire reste cependant inférieur à celui d'un lycéen (10 770 euros contre plus de 11 500).

L'État assume de manière prépondérante le financement de la dépense d'éducation, à hauteur de 59 % en 2011, dont 54 % pour le ministère de l'éducation nationale et celui de l'enseignement supérieur et de la recherche. Son budget sert d'abord à rémunérer les personnels dont les effectifs et surtout la structure ont sensiblement évolué (*indicateurs 07 et 08*). Les collectivités territoriales contribuent pour près d'un quart au financement « initial » de l'éducation en 2011 contre 14,2 % en 1980. Cette part, qui s'est accrue avec les vagues successives de la décentralisation, est plus élevée (38,4 %) dans le premier degré puisque les communes prennent en charge les dépenses de personnels non-enseignants, ainsi que les dépenses de fonctionnement et d'investissement des écoles (*indicateur 02*).

D'importants progrès de scolarisation jusqu'au milieu des années 1990

Durant trois décennies, notre système éducatif a connu un profond développement quantitatif lié à l'essor de la scolarisation en maternelle, la généralisation de l'accès à l'enseignement secondaire au cours des années 1960 et 1970 et l'afflux massif des collégiens dans les seconds cycles à partir du milieu des années 1980, à destination d'un baccalauréat général, technologique ou professionnel, puis de l'enseignement supérieur.

L'école a ainsi permis aux jeunes générations d'atteindre des niveaux de formation nettement plus élevés que leurs aînées. Sans être tout à fait atteint en 2011, l'objectif annoncé au milieu des années 1980 d'amener 80 % d'une génération en classe terminale, au niveau du baccalauréat, a conduit à une élévation spectaculaire du taux d'accès au terme de l'enseignement secondaire, de plus de 30 points en l'espace d'une décennie. Une telle progression a permis à la France de rattraper son retard sur les autres pays développés.

Cette élévation des niveaux de formation s'est accompagnée d'une démocratisation de notre système éducatif. Les collèges puis les lycées se sont progressivement ouverts à tous. Parmi les générations de jeunes nés au milieu des années 1980, 55 % des enfants d'ouvriers deviennent bacheliers, et sont souvent les premiers à l'être dans leur famille : ils étaient à peine plus de 20 % dans ce cas dans les générations des années 1960 (*indicateur 28*).

Depuis le milieu des années 1990, les progrès de la scolarisation marquent le pas. Le mouvement d'allongement continu des études a cessé. La durée totale de scolarisation, de la maternelle jusqu'à la fin des études supérieures, se stabilise en deçà de 19 années (*indicateur 09*). Si la quasi-totalité des générations parvient maintenant au terme du collège, l'orientation vers un second cycle général, après avoir bénéficié d'un engouement prononcé à la fin des années 1980, a ensuite connu un net tassement en faveur des formations professionnelles, notamment agricoles et sous statut d'apprenti (*indicateur 12*). Tandis que le taux d'accès d'une génération au niveau du baccalauréat peinait à dépasser 70 %, les jeunes bacheliers, dont à peine plus de la moitié sont lauréats des séries générales, tendaient à se détourner des filières universitaires longues au profit des filières professionnelles plus courtes.

Les dernières rentrées sont cependant marquées par deux phénomènes qui viennent rompre la stabilité ou la stagnation qui prévalait depuis le milieu des années 1990 : les effets de la reprise démographique et ceux de la rénovation de la voie professionnelle.

L'afflux d'élèves en terminale professionnelle

– La France bénéficie d'abord depuis 2000 d'une reprise démographique sensible : ces dernières années, elle compte ainsi environ 820 000 naissances annuelles contre seulement 750 000 au milieu des années 1990. Largement atténué dans le premier degré par le recul simultané de la scolarisation à deux ans (*indicateur 11*), ce mouvement gagne maintenant le second degré et, en premier lieu, les collèges dont les effectifs progressent de 60 000 élèves de 2009 à 2011. La population scolaire est à nouveau en hausse et ce mouvement se poursuivra lors des prochaines rentrées.

– La rénovation de la voie professionnelle permet désormais aux lycéens de préparer un baccalauréat professionnel en trois ans (*indicateur 16*). Aux rentrées 2010 et 2011, accèdent ainsi en terminale à la fois les élèves issus de l'ancien cursus (BEP plus deux ans de préparation au baccalauréat) et les élèves issus du nouveau cursus réduit à trois ans. Dans ces conditions, le taux d'accès au niveau IV bondit, d'abord de 7 points à la rentrée 2010, puis de 8 points en 2011 (passant de 72 % à 79 % puis 87 % - *indicateur 23*). Dans la foulée, la proportion de bacheliers dans une génération connaît une progression parallèle : partant de 65 % en 2010, elle approche 72 % à la session 2011 et devrait dépasser 77 % en 2012, selon les résultats provisoires (*indicateur 24*).

Des écarts accrus dans la maîtrise des compétences de base

Les progrès de scolarisation et l'élévation des niveaux de formation sont nécessaires pour répondre aux défis des transformations économiques. Lors du sommet de Lisbonne en mars 2000, les pays européens se sont accordés pour promouvoir une société et une économie fondées sur la connaissance. Ils se sont notamment donné comme objectif celui de réduire le nombre de personnes peu qualifiées, « *menacées d'exclusion économique et sociale* ». La Commission européenne a fait le constat que « *beaucoup trop de jeunes quittent l'école sans avoir acquis les compétences nécessaires pour participer à la société de la connaissance et intégrer facilement le marché de l'emploi* ».

La France n'est pas épargnée par cette forme d'échec scolaire, pour laquelle plusieurs approches et mesures sont possibles. Selon l'enquête Emploi de l'Insee, 17 % des jeunes, soit un peu plus de 120 000 par génération, achèvent leurs études secondaires sans diplôme (CAP, BEP ou baccalauréat). Cette proportion observée lors des années 2008 à 2010 est nettement inférieure aux 30 % de jeunes qui étaient dans cette situation au début des années 1980 (*indicateur 25*). Autre référence, de la Commission européenne, l'indicateur dit de « *sorties précoces* » mesure la proportion de jeunes âgés de 18 à 24 ans qui n'ont ni terminé avec succès un enseignement secondaire de second cycle, ni suivi d'études ou de formation au cours du mois précédent l'enquête dont ils ont fait l'objet. Pour la France, il est proche de 12 % en 2011, avec un objectif européen fixé à 10 % à cette échéance.

S'agissant des acquis des élèves, de la maîtrise nécessaire des compétences de base, les évaluations tant nationales qu'internationales montrent la persistance d'une forte inégalité de performances entre élèves, sensible dès l'enseignement primaire et que l'enseignement secondaire ne contribue pas à atténuer.

La proportion d'élèves maîtrisant les compétences de base requises en fin d'école et de collège est estimée chaque année depuis six ans en français et en mathématiques. Variant de 80 % à 90 % selon le niveau scolaire et la discipline (*indicateur 20*), elle se révèle bien plus faible pour les élèves en retard et ceux scolarisés dans des établissements relevant de l'éducation prioritaire. De 2007 à 2012, on observe même une aggravation de ces écarts, en fin de collège, entre ces établissements et les autres (*indicateur 10*).

Dans le cadre du cycle d'évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon (Cedre), la reprise, en 2009, des évaluations de 2003 portant sur les compétences générales des élèves de troisième permet de comparer leurs performances à six ans d'intervalle : il en ressort une dégradation, avec plus d'élèves en difficulté et moins d'élèves très compétents. Ces résultats rejoignent ceux de l'enquête internationale Pisa menée tous les trois ans auprès des jeunes de 15 ans. Contrairement à l'un des objectifs de Lisbonne, l'enquête Pisa montre que si la France présente des scores moyens relativement stables, la proportion de jeunes en difficulté de lecture a augmenté entre 2000 et 2009 de 15,2 à 19,7 % (*indicateur 20*).

Les compétences en anglais des élèves ont également été évaluées dans le cadre de Cedre (reprise en 2010 de l'évaluation de 2004). 62,6 % des élèves en fin d'école et 50,3 % en fin de collège ont une bonne maîtrise en compréhension de l'écrit et 70,8 % en compréhension de l'oral en fin d'école contre 40,4 % en fin de collège.

Les compétences en lecture des jeunes d'environ 17 ans sont évaluées lors des Journées défense et citoyenneté (JDC, ex JAPD). Elles montrent, lors des dernières années, qu'environ 80 % des jeunes français sont des lecteurs habiles, mais qu'un peu plus de 10 % d'entre eux éprouvent des difficultés : la moitié de ces derniers étant quasi-analphabètes (*indicateur 22*).

L'ambition de réduire les difficultés scolaires

Notre système de formation doit se préoccuper très tôt, dès le primaire, des élèves en difficulté, qui seront souvent les plus faiblement qualifiés et dont les conditions d'accès à un premier emploi seront particulièrement précaires. La loi du 23 avril 2005 appelle à « *garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société* ». De fait, les jeunes quittant l'école sans diplôme sont les plus durement touchés par la montée du chômage, sensible en périodes de difficultés économiques. Leur situation devient particulièrement préoccupante dans la conjoncture actuelle : l'année 2009 a ainsi vu leur taux de chômage s'approcher de 50 %, quelques années après la fin de leurs études. Si leur situation s'améliore un peu en 2010 et 2011, ils restent bien plus souvent chômeurs que les autres (45 % contre 19 % pour l'ensemble des jeunes sortis de formation initiale depuis un à quatre ans – *indicateur 29*).

Ces préoccupations renvoient aussi à la question des inégalités sociales (qui restent importantes dans la réussite scolaire) et aux conditions de scolarisation et d'orientation dans les différentes filières de formation. Les enfants d'ouvriers et d'inactifs représentent ainsi près des trois quarts de la population accueillie dans les collèges du dispositif écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite (Éclair) (*indicateur 10*). Maîtrisant moins bien les compétences de base, ils fréquenteront bien plus souvent que les enfants de cadres les filières professionnelles (*indicateur 28*) et accéderont deux fois moins souvent à l'enseignement supérieur (*indicateur 17*). Les données concernant les parcours, la réussite et le devenir professionnel des étudiants sont rassemblées dans *l'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche*, comme *l'état de l'École* le fait pour les élèves.

La population scolaire

Des populations scolaire et étudiante en hausse lors de la rentrée 2011

En 2011-2012, les effectifs totaux d'élèves, d'apprentis et d'étudiants accueillis dans les secteurs public et privé de France métropolitaine et des départements d'outre-mer (Dom) atteignent le total de 15 150 000, dont 85 000 consécutifs à l'intégration de Mayotte comme nouveau département français le 31 mars 2011. Avec une hausse de 67 000 à champ constant, la rentrée 2011 confirme la tendance engagée à la rentrée 2009.

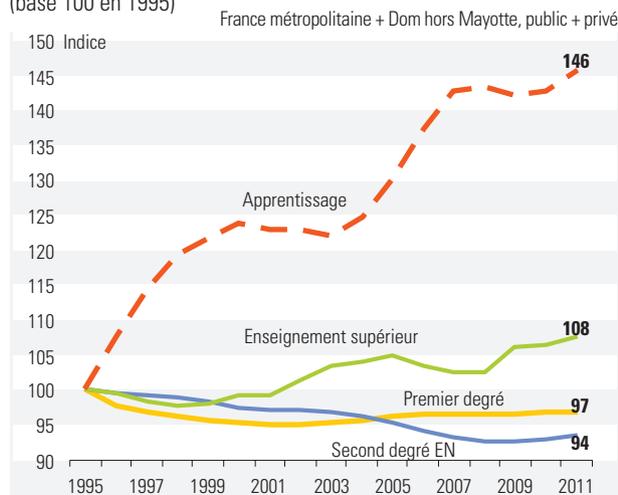
Les évolutions enregistrées diffèrent selon le niveau d'enseignement. Dans le premier degré, les effectifs sont en légère diminution à la rentrée 2011, la faible progression dans l'enseignement préélémentaire, qui connaît un nouveau recul de la scolarisation à deux ans, étant plus que compensée par la baisse de 13 000 élèves dans l'élémentaire.

Le second degré connaît, en revanche, une hausse assez sensible de ses effectifs à la rentrée 2011. Elle touche d'abord et surtout le collège qui commence à enregistrer les effets de la reprise démographique. Les seconds cycles connaissent des évolutions contrastées : baisse dans l'enseignement professionnel, qui est en phase de recomposition du fait de la réforme engagée il y a deux ans, et hausse en lycée d'enseignement général et technologique.

Dans les autres filières de formation, les effectifs d'élèves en section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) poursuivent leur baisse amorcée au début des années 2000 ; ceux des établissements agricoles, de la santé ou sous statut d'apprenti, sont en hausse. Lors des dernières années, l'apprentissage connaît un tassement sensible au niveau secondaire, mais une vigueur persistante dans le supérieur.

Évolution des effectifs par degré d'enseignement depuis 1995

(base 100 en 1995)



Sources : MEN-DEPP et MESR-DGESIP-DGRI SIES

L'enseignement supérieur retrouve enfin en 2011 une augmentation forte des effectifs d'étudiants (+ 1,2 %) plus soutenue qu'en 2010 (+ 0,2 %).

Population scolaire et étudiante. Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements adaptés), des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans le secteur public et le secteur privé en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (y compris les élèves, apprentis et étudiants sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture). Il est à remarquer que les recensements relatifs à l'enseignement supérieur comptabilisent des inscriptions et non des étudiants.

Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis (milliers)

France métropolitaine + Dom hors Mayotte avant 2011, public + privé

	1980	1990	2000	2005	2010	2011p hors Mayotte	2011p y c. Mayotte
Premier degré (1)	7 396,3	6 953,4	6 552,0	6 624,6	6 664,3	6 657,7	6 710,7
Préélémentaire	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 612,0	2 539,1	2 545,0	2 561,8
CP – CM2	4 810,0	4 218,0	3 953,0	3 962,0	4 080,8	4 067,6	4 102,1
ASH	129,8	91,2	58,7	50,5	44,3	45,1	46,8
Second degré éducation nationale	5 309,2	5 725,8	5 614,4	5 485,4	5 353,2	5 384,5	5 415,6
Premier cycle	3 261,9	3 253,5	3 290,9	3 139,0	3 126,4	3 165,9	3 185,2
Second cycle professionnel	807,9	750,0	705,4	724,0	705,5	691,1	694,7
Second cycle général et technologique	1 124,4	1 607,6	1 501,5	1 512,9	1 425,7	1 433,1	1 440,0
Enseignement adapté du second degré (Segpa)	114,9	114,6	116,6	109,5	95,6	94,5	95,8
Second degré agriculture (2)	117,1	116,2	151,3	154,9	149,9	153,3	153,6
Centre de formation des apprentis (3)	244,1	226,9	376,1	395,6	433,5	442,8	443,1
Apprentis de l'enseignement secondaire	225,4	219,0	314,7	315,2	314,9	313,7	314,0
Apprentis de l'enseignement supérieur	0,0	1,3	51,2	70,6	111,4	122,1	122,1
Pré-apprentissage en CFA	18,7	6,6	10,2	9,7	7,2	7,1	7,1
Scolarisation dans établissements de la santé	96,2	88,2	81,4	76,3	78,1	79,8	79,8
Enseignement supérieur	1 184,1	1 717,1	2 160,3	2 283,3	2 319,6	2 347,5	2 347,8
Total	14 346,9	14 827,5	14 935,4	15 020,1	14 998,7	15 065,7	15 150,6

(1) Données estimées pour le premier degré à partir de 2000.

(2) Hors doubles comptes avec le ministère en charge de l'éducation nationale.

(3) Données provisoires pour l'année 2011.

Sources : MEN-DEPP et MESR-DGESIP-DGRI SIES

Les établissements et les diplômes

Les établissements

En regard de l'évolution des effectifs scolaires, celle du nombre d'établissements fait ressortir une tendance à la baisse dans le premier degré (un peu plus de 53 000 écoles, maternelles et élémentaires en 2011 contre près de 69 000 en 1980) et à une relative stabilité dans le second degré (un peu plus de 11 000 collèges, LP et lycées, publics et privés).

La réorganisation de la politique de l'éducation prioritaire a conduit à classer environ 8 000 établissements, soit dans les dispositifs Éclair soit dans les réseaux de réussite scolaire. Les premiers rassemblent 297 collèges et 2 096 écoles à la rentrée 2011.

Évolution du nombre d'établissements

Écoles

France métropolitaine + Dom, public et privé

	1980-1981	1990-1991	2001-2002	2009-2010	2010-2011	2011-2012 hors Mayotte	2011-2012 yc Mayotte
Public							
Écoles maternelles	15 996	18 829	18 448	16 366	16 056	15 621	15 686
Écoles élémentaires	45 664	39 009	34 279	32 609	32 466	32 323	32 453
Total	61 660	57 838	52 727	48 975	48 522	47 944	48 139
Privé							
Écoles maternelles	363	419	245	131	133	122	129
Écoles élémentaires	6 663	5 966	5 395	5 174	5 143	5 137	5 150
Total	7 026	6 385	5 640	5 305	5 276	5 259	5 279
Total public + privé	68 686	64 223	58 367	54 280	53 798	53 203	53 418

Établissements du second degré

	1980-1981	1990-1991	2000-2001	2009-2010	2009-2011	2011-2012 hors Mayotte	2011-2012 yc Mayotte
Public							
Collèges (CES, CEG)	4 891	5 019	5 128	5 261	5 253	5 252	5 270
LP (LEP, CET)	1 353	1 362	1 108	990	973	957	960
Lycées (LEGT)	1 134	1 294	1 513	1 571	1 576	1 578	1 584
EREA (ENP)	nd	82	80	80	80	79	79
Total	7 378	7 757	7 829	7 902	7 882	7 866	7 893
Privé							
Collèges (ESC, CC)	1 757	1 814	1 808	1 756	1 765	1 776	1 776
LP (LEP, ETC)	978	809	647	663	664	670	670
Lycées (EST, ET, ES)	1 194	1 290	1 102	1 056	1 064	1 077	1 077
Total	3 929	3 913	3 557	3 475	3 493	3 523	3 524
Total public + privé	11 307	11 670	11 386	11 377	11 375	11 389	11 417

Établissements en éducation prioritaire à la rentrée 2011

France métropolitaine + Dom, secteur public

	Dispositif Éclair	Réseaux de réussite scolaire
Écoles	2 096	4 676
Collèges	297	801

Les diplômes délivrés

En 2011, l'éducation nationale a délivré au total un peu plus d'1,5 million de diplômes à ses collégiens et lycéens : plus de 650 000 diplômes nationaux du brevet aux élèves de troisième et plus de 560 000 baccalauréats dans les trois filières, générale, technologique et professionnelle, auxquels s'ajoutent environ 300 000 diplômes professionnels de niveau V (CAP et BEP).

Beaucoup moins forte qu'au cours des années 1970 ou 1980, l'évolution du nombre de diplômes enregistrée depuis 1990, variable selon leur niveau, s'explique d'abord par le déplacement général vers le haut des niveaux de formation. Tandis que le nombre d'admis au CAP, réduit de moitié de 1990 à 2006, retrouve la croissance depuis cette date, le baccalauréat professionnel poursuit son développement depuis sa création au milieu des années 1980. Ce mouvement s'accroît à la session 2011 : bénéficiant de l'arrivée simultanée de lycéens l'ayant préparé en trois ou quatre ans, le baccalauréat professionnel compte plus de 155 000 lauréats contre 25 000 en 1990.

Plutôt freinée ces dernières années du fait des tendances démographiques à la baisse, la progression du nombre de diplômes délivrés se trouve en revanche renforcée par le phénomène, assez général, de hausse des taux de succès aux examens : depuis 1990, ils gagnent près de 6 points au BEP et près de 12 au brevet, entre 10 et 14 aux différents baccalauréats et 18 points, enfin, au CAP.

Évolution des diplômes délivrés

France métropolitaine + Dom, public et privé

	1990	1995	2000	2009	2010	2011
Brevet						
présents	803 156	805 317	771 589	736 836	747 702	775 892
admis	584 453	592 153	601 110	609 425	624 012	656 312
% succès	72,8	73,5	77,9	82,7	83,5	84,6
CAP						
présents	415 825	363 355	287 945	181 182	189 277	215 822
admis	269 798	260 673	215 623	146 855	154 265	178 751
% succès	64,9	71,7	74,9	81,1	81,5	82,8
BEP						
présents	230 625	284 770	285 799	228 102	206 684	165 277
admis	161 811	188 224	208 559	170 536	156 980	125 072
% succès	70,2	66,1	73,0	74,8	76,0	75,7
Baccalauréat général						
présents	332 638	382 310	339 380	322 576	320 597	320 548
admis	250 864	287 046	271 155	286 762	279 751	283 121
% succès	75,4	75,1	79,9	88,9	87,3	88,3
Baccalauréat technologique						
présents	169 406	183 154	193 107	164 894	163 585	156 201
admis	115 808	138 267	152 778	131 602	133 431	128 832
% succès	68,4	75,5	79,1	79,8	81,6	82,5
Baccalauréat professionnel						
présents	33 095	90 716	117 019	138 243	137 033	185 083
admis	24 602	65 936	92 617	120 728	118 586	155 502
% succès	74,3	72,7	79,1	87,3	86,5	84,0

Source : MEN-MESR-DEPP